LETTRE

D'UN Curé du Diocèſe de Rouen, à M. CHARRIER-DE-LA-ROCHE, élu Evêque au Département de la Seine Inférieure.

Cane
FRC
4728

POURROIS-JE vous demander, Monſieur, qui vous a conſtitué Evêque ? Cette demande, je le ſçais, eſt inconſtitutionnelle ; mais vous êtes indulgent, & vous me pardonnerez, je le préſume, d'autant plus aiſément, que je ne peche que par la *forme ;* car, quant au *fond*, vous avouez *in petto* que j'ai raiſon, & que canoniquement vous n'êtes pas plus Evêque de Rouen que l'Empereur de Maroc : il peut ſe faire cependant que ma ſuppoſition ſoit gratuite ; mais comme elle vous eſt honorable, je la préfere à une autre hypotheſe qui flétriroit votre mérite. En partant de cette idée, je vous dois un compliment ſur votre talent comique : vous *singez* l'Evêque au mieux ; & j'éprouve un ſentiment pénible, en penſant que vous ne l'êtes qu'en repréſentation. Semblable en cela à ces habiles Comédiens qui, ſur le théatre, jouent le rôle d'Empereur & de Roi avec toute la dignité poſſible, mais qui, deſcendus de deſſus les trétaux, ne paroiſſent plus que ce qu'ils ſont réellement, de vils hiſtrions. La comparaiſon n'eſt pas noble ; j'en ſuis fâché ; mais elle eſt juſte, & je n'en ſouffre que davantage pour vous.

J'ai reçu votre lettre paſtorale, Monſieur,

mais elle m'eſt parvenue par une voie bien peu canonique. Je ne ſçache pas que depuis dix-huit ſiecles aucun Evêque ſe ſoit ſervi du miniſtere du Magiſtrat ſéculier, pour faire circuler une lettre paſtorale. Voudriez-vous bien me dire confidemment ſi cette marche toute nouvelle n'eſt pas une ſuite de la ſuprématie ſpirituelle que s'eſt arrogée notre toute-puiſſante aſſemblée ? Je le crains ; & d'après cette conjecture, je gémis de vous voir ſoumettre l'Egliſe de Dieu au ſceptre uſurpé par nos tyrans. Quelques perſonnes ont été ſurpriſes de voir au coin des rues votre lettre paſtorale ſervir de pendant aux affiches de comédies ; d'autres plus aviſées, & ſçachant apprécier les choſes ce qu'elles valent, ont penſé qu'une affiche de comédie étoit bien faite pour figurer avec une autre affiche de comédie. Rien en effet de plus comique que votre lettre paſtorale. Vous vous y qualifiez plaiſamment : *Louis, par la Providence Divine, Evêque de Rouen :* voilà ce qui s'appelle une gentilleſſe d'arlequin, & vous faites honneur au rôle que vous êtes chargé de jouer dans la farce nationale. Vous voyez, Monſieur, que, pour ne pas vous effaroucher d'abord, j'ai pris avec vous le ton badin ; mais ce petit préambule fini, je reviens au ſérieux de mon caractere & du ſujet dont j'ai à vous entretenir.

Comment prouverez-vous, Monſieur, que vous êtes Evêque par la *Providence Divine* ? Ce titre que vous vous arrogez, eſt un menſonge conſtitutionnel. Nous ne connoiſſons que deux ſortes de miſſion, *l'ordinaire* & *l'extraordinaire*. La miſſion *ordinaire* eſt celle qui eſt donnée à un Paſteur que l'Egliſe envoie. La miſſion *extraordinaire* ſe prouve par des miracles.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Vous n'avez pas la miſſion *ordinaire*, parce que l'Egliſe ne vous a pas envoyé. On trouve, il eſt vrai, à la fin de votre lettre paſtorale, la lettre que vous avez écrite au Souverain Pontife; mais il vous manque une piece eſſentielle, la réponſe à cette lettre. Le Chef de l'Egliſe ne vous a donc pas envoyé; il ne vous connoît pas; & ſans cette preuve de votre miſſion, comment voulez-vous que les Fideles du Diocèſe de Rouen vous reçoivent? Vous ſçavez, Monſieur, que *l'unité* eſt le premier caractere de l'Egliſe; mais vous la rompez cette *unité*, en ne nous prouvant pas que vous êtes envoyé par le premier Paſteur de l'Egliſe, par le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Vous venez à nous, il eſt vrai, mais vous venez de vous-même: vous venez à nous, mais ſans certifier votre miſſion *ordinaire*. Nous ſommes donc fondés à ne vous pas recevoir, parce que nous ne voulons pas rompre *l'unité*, parce que nous ne voulons pas établir le ſchiſme, parce que nous ne voulons pas déchirer la robe de Jeſus-Chriſt.

Mais vous avez peut-être la miſſion *extraordinaire*: ce titre eſt impoſant, je l'avoue; mais plus il eſt impoſant, plus il demande à être prouvé d'une maniere victorieuſe. Où ſont les aveugles à qui vous avez rendu la vue? Les boiteux que vous avez redreſſés? Les muets que vous avez fait parler? Les morts que vous avez reſſuſcités? Voilà les marques & les ſeules marques d'une miſſion *extraordinaire*. Vous n'en préſentez aucune qui conſtate la vôtre; ainſi nous ſommes autoriſés à n'y pas croire, & fondés à conclure que vous n'êtes pas Evêque par *la Providence Divine*.

Souffrez que je vous le diſe, Monſieur, vous

avez manqué d'adreſſe, en prenant un pareil titre : il convenoit de vous baptiſer *Evêque, par la loi conſtitutionnelle de l'Etat ;* c'étoit même le ſeul titre que vous puiſſiez légitimement prendre, & alors perſonne ne vous le conteſteroit : voilà ce que c'eſt que de ne pas penſer à tout. Cette petite négligence, ou plutôt la prétention vaniteuſe, de vouloir paſſer pour Evêque par *la Providence divine*, vous fait tout perdre, & nous oblige à vous méconnoître, & conſéquemment à vous éconduire.

Vous auriez pu, Monſieur, vous épargner l'étalage de l'humilité phariſaïque que vous faites au commencement de votre paſtorale : ce langage ne peut être un appas que pour les ſots, & nous vous prevenons que nous avons la véritable pierre de touche pour diſcerner la vertu d'avec le maſque de la vertu.

Vous n'y penſez pas, lorſqu'après l'éloge de notre reſpectable Archevêque, vous ajoutez, avec une pitié cruellement hypocrite : *Pourquoi le ſpectacle de ſes vertus eſt-il ravi dans ce moment à votre conſolation & à vos juſtes regrets ?* Par qui ravi, s'il vous plaît ? Répondez. Il ne tient certe pas à vous qu'il ne nous ſoit ravi, cet illuſtre & vénérable Pontife. Vous uſurpez ſon ſiege ; vous employez toutes les ruſes oratoires d'une paſtorale menſongere, pour légitimer votre uſurpation ; mais ſoyez averti que notre courage eſt ſupérieur aux perſécutions, & notre eſprit inacceſſible au ſifflement perfide du ſerpent. Il exiſte pour nous, ce tendre pere : ſon exiſtence prolongée eſt un bienfait de Dieu. L'intervalle qu'une dure néceſſité met entre lui & nous, ne nous rend que plus précieux le ſouvenir de ſes inſtructions

& de ſes vertus. Il eſt accablé des maux qui nous preſſent ; il gémit ſur les dangers qui nous environnent ; il oublie ſes malheurs perſonnels, pour ne s'occuper que de ceux de ſes brebis ; il mêle ſes pleurs avec les nôtres, & c'eſt vous, Monſieur, qui les faites couler ces pleurs : c'eſt vous qui flétriſſez le cœur du Paſteur & du troupeau. C'eſt bien gratuitement que vous ajoutez : *qu'il n'a fallu rien moins que le commandement impérieux de la loi pour vaincre votre répugnance.* Par quelles loix impies la terre eſt-elle gouvernée, ſi elles ordonneut la violation des loix du Ciel ? Il falloit que votre répugnance fût bien foible, pour céder ſi facilement à la loi qui vous ordonnoit *l'intruſion & l'invaſion* tout-à-la-fois. Il n'eſt pas honnête, pour le plaiſir de faire une belle phraſe, d'avancer une fauſſeté. Je ne connois aucune loi qui ordonne l'acceptation à l'Evêque élu. Vous pouviez donc refuſer, & vous ſatisfaiſiez à l'honneur & à votre conſcience. Mais diſons le vrai ; vous convoitiez un Siege Epiſcopal : la Croſſe & la Mître avoient pour vous des appas ; elles vous ont été offertes ; vous les avez acceptées, & voilà la clef du myſtere. Vous vous dites prêt à abdiquer, *pour appaiſer la tempête.* Eh ! pourquoi l'excitiez-vous cette tempête, en acceptant ?

Nos intentions, dites-vous (page 6) *ont toujours été pures.* Ah ! le bon apôtre ! il faut nous ſuppoſer bien crédules pour nous croire capables de prendre cette aſſertion pour argent comptant. Quoi ! vos intentions ont été pures, en vous emparant, à main armée, d'un Siege dont le poſſeſſeur légitime exiſte ! Chacun ſe fait une pureté d'intention à ſa mode, à ce qu'il paroît ; mais la

vôtre eſt d'une eſpece qui n'honore pas vos ſentiments ; car elle ne peut ſe juſtifier que par l'exemple des hérétiques *invaſeurs* de tous les ſiecles. Venez après cela nous prôner *la pureté de vos intentions.* Grand Dieu ! comment ſeroient-elles pures, vos intentions ? Vous avez concouru par vos ſuffrages & vos écrits à l'anéantiſſement de la Religion ; vous vous êtes retranché du corps de Jeſus-Chriſt par un lâche ſerment que les Evêques de la France reprouvent, que le Chef de l'Egliſe condamne ; vous avez ambitionné & obtenu un miniſtere qui vous aſſimile à Coré à d'Athan & Abiron, & vous ne l'avez ambitionné que pour faire triompher le philoſophiſme, en renverſant l'Arche ſainte ; voilà ce que vous avez fait ; voilà ce que vous faites, & couvert du maſque de l'humilité, enveloppé du manteau de la Religion, vous préconiſez *la pureté de vos intentions* ! ſçachez que l'hypocriſie eſt le caractere d'abjection le plus vil, le plus flétriſſant.

Indiquez-nous de grace, les pertes que la révolution vous a occaſionées. Vous employez ſacrilégement le langage de l'Apôtre, pour nous attendrir ſur les *diſgraces* qui *vous ont été perſonnelles.* Mais de bonne foi ! à qui croyez-vous en impoſer ? Depuis deux ans vous vous engraiſſez aux dépens de l'Etat ; pour prix de votre zele à faire crouler le trône & l'autel, vous paſſez d'une cure à un des plus beaux ſiéges de la France, & vous nous invitez à pleurer avec vous ſur vos pertes ! C'eſt pouſſer l'ironie trop loin : n'en doutez cependant pas, Monſieur, nous vous donnons des larmes, mais c'eſt ſur vos attentats que nous les verſons. Nous pleurons votre perte, les malheurs éternels

qui vous attendent, nous attendriſſent; la douleur de votre réprobation ſe confond dans notre cœur avec le ſentiment déchirant des maux dont vous nous accablez, & cette tâche nous coûte moins à remplir qu'à vous celle de nous perſécuter.

Je me diſpenſe de vous ſuivre dans la deſcription pompeuſe que vous faites du bonheur dont jouit notre chere patrie. Cette deſcription menſongere eſt une dériſion cruelle de la ſituation où vous & vos aſſociés avez réduit cette patrie, dont vous exaltez le bonheur. A ce tableau fictif, je vais en oppoſer un autre qui ſera moins riant, mais dont chacun avouera la vérité.

La déſolation eſt répandue ſur la France: de quelque côté qu'on porte ſes regards, on n'apperçoit que des ſujets de douleur & de larmes; les Loix ſe taiſent; l'autorité légitime eſt méconnue; les crimes ſont ſtipendiés & leurs auteurs ſont abſous; ceux qui commandent les forfaits en deviennent les apologiſtes; les calomnies les plus atroces alimentent chaque jour la Capitale, & de la Capitale vont diſtiller leur poiſon corroſif dans les Provinces; le Peuple, égaré par ſes tribuns, pourſuit en aveugle un Clergé qui n'oppoſe à ſes fureurs que la patience & la priere; l'anarchie dévaſte & ébranle, juſques dans ſes fondements, l'Empire des Bourbons; les Français s'arment les uns contre les autres; transformés en Cannibales, ils s'abreuvent du ſang de leurs Concitoyens; une diſſention générale diviſe les familles; des milliers d'Habitants abandonnent une Patrie, qui ne leur offre de toutes parts que le fer & le feu; voilà la vraie ſituation de la France; voilà votre ouvrage.

D'après ce tableau, vous êtes forcé de conve-

nir que notre nouvelle législation *n'eſt pas exempte de quelques défauts.* Cela eſt bien modeſte de votre part. *Ceux qui l'ont formée* (la législation), *n'ont pas prétendu que l'ouvrage des hommes fût plus parfait que celui que la Sageſſe incréée employa ſix jours à perfectionner, à développer dans tous ſes rapports.* En élaguant le bourſoufflage de cette propoſition, voici ce qu'elle veut dire : *L'ouvrage de Dieu n'ayant pas été parfait, il n'eſt pas étonnant que celui des hommes ne le ſoit pas.* Ai-je bien compris votre penſée, Monſieur, & n'eſt-ce pas là ce que vous avez voulu dire ? Quel étrange paradoxe ! Révélez-nous, je vous prie, ce qu'il y avoit de défectueux dans l'ouvrage du Créateur ? Cet ouvrage, je le ſais, ne portoit pas l'empreinte de la perfection *incommunicable* qui n'appartient qu'à Dieu ; mais cet ouvrage ſorti des mains de Dieu, participoit, autant que le comportoit ſa nature, à la perfection de ſon Auteur ſuprême ; il avoit toute la perfection dont il étoit capable, & Dieu déclare lui même que ſon ouvrage eſt bon. De quelle ſecte êtes vous ? Un Partiſan de Manès ſe reconnoîtroit à votre langage. Il ne ſuffit pas de faire de jolies phraſes, il faut encore qu'elles ſoient exemptes d'héréſie. Il ne convient pas de ſacrifier la foi à l'harmonie d'une période. Je tremble ſur le ſort du troupeau vers lequel vous êtes envoyé par l'Aſſemblée Nationale. Que deviendra-t-il entre les mains d'un Paſteur hérétique ? Je me raſſure cependant. Le légitime Paſteur que la Providence nous a donné, & que nous poſſédons depuis tant d'années, nous fournira un antidote ſalutaire. Il y a plus, il nous a prémuni depuis long-temps contre toutes les *fallacies* des loups de votre eſpece.

Comment n'avez-vous pas rougi, d'oſer comparer l'ouvrage des hommes à celui de Dieu? Un blaſphême de cette nature ſeroit-il un article conſtitutionnel? Elle contient déjà tant de blaſphêmes, cette fameuſe Conſtitution, qu'on peut s'attendre, ſans ſurpriſe, à la voir ſe groſſir de toutes les *monſtruoſités* qu'enfantent chaque jour nos Légiſlateurs en délire. Toutefois, pour réprimer le penchant qui vous entraîne vers l'hétérodoxie, au grand ſcandale des foibles & à la honte des vrais Chrétiens, forgez un Décret qui vous déclare *infaillibles*, vous & vos confreres les ſaltimbanques du Manege. Il y en a déjà un qui vous conſtitue inviolable. Une folie de plus ou de moins ne changera rien à l'opinion publique ſur votre compte. Le Décret, d'infallibilité dont je vous invite à faire la motion, vous eſt d'autant plus néceſſaire, que (page 15) vous nous dites, que puiſque *Dieu s'eſt repenti une fois d'avoir créé l'homme, ce chef-d'œuvre de ſes mains*, on ne doit pas être étonné ſi nos Légiſlateurs, honteux de leur informe Conſtitution, reviennent ſur leurs pas pour en corriger les vices & les imperfections. Aſſimiler ainſi Dieu aux hommes, fut autrefois le ſyſtême horrible des Antropomorphites. Voudriez-vous faire revivre leur doctrine parmi nous?

Obligé d'avouer les coups portés à la Religion par l'Aſſemblée, vous convenez (page 16) *que beaucoup d'ames vertueuſes, droites & ſinceres, ont été preſque ébranlées à la vue des affoibliſſements qu'éprouve la Religion.* Je prends acte de cet aveu. Il eſt rare qu'un coupable confeſſe ſon iniquité avec autant de franchiſe. On eſt tenté de vous pardonner, lorſqu'on vous entend convenir naïvement que la Révolution a affoibli la Religion, ou

plutôt que la Religion elle-même a ſubi une Révolution dans ce Royaume très-Chrétien. Mais bientôt vous détruiſez cet aveu par une exclamation qui nous aſſure qu'il ne ſe fait ni changement ni révolution dans la croyance de nos Peres, & pour le prouver, vous ajoutez : *Non, non, la Morale & les Préceptes de l'Evangile, les Commandements de l'Egliſe Catholique, la Doctrine des Sacrements n'ont point changé, ne changeront jamais.* Mais dites-moi, Monſieur, eſt-ce en cela ſeul que conſiſte la Religion ? Vous ne faites aucune mention de la diſcipline de l'Egliſe ; c'eſt pourtant un article eſſentiel, puiſqu'il eſt de foi que l'Egliſe a le droit de faire ſa diſcipline, & de régler d'une maniere indépendante tout ce qui regarde ſon gouvernement. Mais cet article de foi, l'Aſſemblé Nationale y a porté atteinte, l'a ſupprimé de notre Code de croyance ; & vous voulez que nous vous en croyions ſur votre parole, lorſque vous nous dites que la Religion n'a ſubi aucun changement ? Non, & nous diſons anathême à votre Paſtorale (1).

Pour mieux gazer l'hétérodoxie de l'Aſſemblée & la vôtre, vous dites (page 16) que dans les circonſtances préſentes, *la vertu s'arme contre la vertu, & la piété eſt en une ſorte de contradiction avec la piété elle-même ;* que *le zele combat contre*

---

(1) M. C. ignore-t-il qu'on peut être ſchiſmatique ſans changer *la morale, &c. ?* Ignore-il même que quiconque n'eſt que ſchiſmatique ne doit rien changer à *la morale, &c. ?* Que tout ſon crime eſt conſommé par la ſéparation du légitime Paſteur ? S'il ne l'ignore pas, comment prétend-il ſe juſtifier, en aſſurant qu'il ne change rien à l'enſeignement ? ....

le zele avec une égale pureté d'intention. Quoi ! vous prétendez nous faire croire que cinq à ſix mille Prêtres hérétiques & ſchiſmatiques ſont auſſi vertueux que cent dix mille Miniſtres courageux, qui refuſent de plier le genou devant l'Idole ! Que la piété eſt au même dégré dans ceux qui apoſtaſient & dans ceux qui ſouffrent perſécution ! Que votre zele & celui de vos ſemblables les *intrus* & les *invaſeurs*, eſt auſſi pur que le zele des vénérables Pontifes qui ſacrifient tout & ſe ſacrifient eux-mêmes pour ſoutenir les droits ſacrés de l'Egliſe ! Ah ! Monſieur ! préconiſez votre défection, j'y conſens ; mais ne l'aſſimilez pas à notre fidélité. Le vice & la vertu n'ont rien de commun.

Par une ſuite de l'impoſture, qui caractériſe votre paſtorale, vous vous mettez (page 17) en paralelle avec les ſaints Evêques, qui ont gouverné le Dioceſe de Rouen, & vous dites : *oui, N. T. C. F., la même Doctrine qui vous a été tranſmiſe par S. Victrice, S. Ansbert, S. Evode, S. Romain, & tant d'autres Pontifes, qui ont édifié ce Dioceſe juſqu'à nous, vous ſera par nous conſtamment enſeignée.*

Juſqu'à nous ! Défaites-vous donc de cette maniere de parler. On vous a prouvé que vous n'étiez pas Evêque de Rouen. Mais en le ſuppoſant, il s'en faut bien que vous enſeigniez ce qu'ont enſeigné les ſaints Prélats que nous honorons. Ils ont enſeigné que le Pape a dans l'Egliſe une primauté d'honneur & de juriſdiction ; que les Evêques ſont de droit divin ſupérieurs aux Prêtres ; qu'à l'Egliſe ſeule appartient la prérogative de faire ſa diſcipline, & de la changer dans ce qui n'eſt pas fondamental ; qu'elle ſeule a le droit d'ériger & de ſuppri-

mer, d'étendre & de reſtreindre les Dioceſes & les paroiſſes ; que les Evêques doivent être élus par le Clergé, de concert avec le Peuple, & non par le Peuple ſeule ; que jamais l'Egliſe n'a admis le *mode* d'élection pour les Cures, mais qu'elles ont toujours été conférées par les Evêques ; que c'eſt un attentat de s'aſſeoir ſur un ſiege Epiſcopal qui n'eſt pas vacant ; qu'un Evêque ne peut être dépoſſédé que par un Jugement canonique & dans un Concile : voilà ce qu'ont enſeigné les ſaints Pontifes de Rouen, & vous promettez d'enſeigner ce qu'ils ont enſeigné. C'eſt une dériſion. Peut-être ce mot n'eſt-il pas aſſez fort, mais par ménagement, je vous en épargne un autre qui ſeroit plus ſignificatif.

D'après l'expoſé que je viens de faire de la Doctrine, conſtamment enſeignée dans l'Egliſe, vous avez bonne grace de dire (page 18) que *l'Aſſemblée Nationale n'a rien fait que ce que le zele le plus pur, & le droit le plus conſtant de la puiſſance ſéculiere, n'ait juſtifié dans tous les temps.* On a prouvé par l'Hiſtoire, que depuis dix-ſept ſiecles aucune Puiſſance temporelle, en ſe diſant Catholique, ne s'eſt permis, & n'a cru pouvoir ſe permettre ce que s'eſt permis l'Aſſemblée en matiere de Religion. On vous fait le défi d'en citer aucun exemple. Avancer le contraire, c'eſt agir *dans le ſens de la Révolution*, mais c'eſt auſſi mentir *dans le ſens de la Révolution*, & le menſonge ne convient à perſonne, encore moins à un Prêtre.

Vient enſuite votre profeſſion de foi, qui n'eſt rien moins qu'orthodoxe. Quoi ! vous ſouſcrivez de grand cœur au Gouvernement Presbytérien décrété par l'Aſſemblée ! Vous admettez & vous *embraſſez* la ſpoliation de l'Egliſe, que les ennemis

même de l'Eglise ont regardé comme injuste & impolitique ; vous reconnoissez la légitimité d'un serment qui rend les Prêtres & les Fideles mêmes hérétiques & schismatiques ! Vous approuvez le Décret qui abolit, pour toujours en France, l'état Religieux, état qui accomplissoit la perfection évangélique ; état, qui dans tous les temps mérita les éloges de l'Eglise, & en fut l'admiration ; vous professez la doctrine des élections, dont celle qui regarde les Evêques n'a jamais eu lieu selon le mode actuel & dont celle qui concerne les Curés a été toujours inconnue dans l'Eglise, & qui, si elles pouvoient être établies, ne devroient l'être que par l'Eglise, parce que la forme à suivre pour établir des Pasteurs, fait une partie essentielle de sa discipline. De quel front osez-vous donc ajouter (page 20) *nous vous annoncerons en Ministre fidele, & sans nous écarter de la tradition constante qui s'est transmise de siecle en siecle jusqu'à nous, ce qui fut enseigné de tous temps, professé dans tous les lieux, & fut l'objet de la foi comme de la pratique de tous les enfants de l'Eglise.* Pour appuyer votre déclaration, vous citez la célebre maxime de Vincent de Lérins : *quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum est.* Cette regle de foi dépose contre vous & vous condamne ; & c'est bien ici le cas de vous appliquer cet oracle de l'Esprit Saint : *mentita est iniquitas sibi.* L'iniquité s'est démentie elle-même. La tradition de tous les siecles que j'oppose à vos innovations, me sert de garant, & doit vous confondre.

Malgré le sérieux de la matiere que je traite, je ne puis refuser un sourir à l'autorité que vous in-

voquez. (pag. 37.) Vous appellez à l'appui de votre cauſe le témoignage de M. de Brienne, Archevêque de Sens. Ce Saint Pere de la conſtitution, eſt auſſi digne de vous que vous êtes digne de lui. *Simile ſimili gaudet.*

L'extinction de la foi, l'anéantiſſement de la Religion, l'uſurpation des droits ſacrés que J. Chriſt a accordé à ſon Egliſe, ſont à vos yeux *conſtitutionnels* des objets de ſi mince importance, que ceux qui les défendent, vous paroiſſent *ſemer des terreurs imaginaires.* D'aprés les preuves conſignées dans cette lettre, nos terreurs ne ſont malheureuſement que trop bien fondées, & vos attentats que trop bien démontrés. Contentez-vous de prêcher l'erreur; mais n'employez pas les reſſources de l'éloquence à la transformer en vérité, contentez-vous de détacher les pierres angulaires de l'édifice de l'Egliſe, mais ne déſignez pas comme coupables, les généreux ouvriers qui s'efforcent de les arracher de vos mains ſacrileges, pour les replacer; contentez-vous d'être un méchant ſerviteur; mais n'employez pas vos talents à ſéduire les foibles, & à corrompre des ames qui ſont le prix du Sang de JESUS-CHRIST.

On eſt ſaiſi d'étonnement, on friſonne d'horreur en vous entendant (pag. 38.) invoquer la néceſſité des circonſtances pour juſtifier votre *intruſion*, votre *invaſion.* Quel langage! Quoi! avec une pareille doctrine les Chrétiens des premiers ſiecles, placés entre l'échafaud & l'encens à offrir aux idoles, ſe ſeroient donc cru permis de renoncer à Jeſus-Chriſt, & ils auroient pu voir leur apoſtaſie legitimée par la néceſſité des circonſtances! L'indignation fait tomber la plume des mains,

& il ne reſte plus de force que pour s'écrier que l'homme qui débite des maximes auſſi anti-chrétiennes, eſt le fléau de la ſociété, une peſte publique.

Deux mots, Monſieur, ſur la lettre de communion que vous avez écrite au Pape & je finis.

J'ai dit, en commençant cet écrit, que pour prouver que vous êtiez envoyé par l'Egliſe, il vous étoit indiſpenſable de produire la réponſe du Souverain Pontife. Sans cette preuve juſtificative de votre miſſion, nous ne vous regarderons jamais comme Paſteur légitime; nous ne croirons jamais que vous êtes entré par la porte, & vous ſçavez comme l'Ecriture qualifie ceux qui entrent dans la bergerie par toute autre voie.

Tous ceux qui ont lu votre lettre au Pape, l'ont trouvée inconſtitutionnelle. Dans cette lettre vous dites au S. Pere que vous reconnoiſſez *ſa primauté d'honneur & de juriſdiction*; mais la conſtitution, dite civile du Clergé, n'accorde au Pape aucune juriſdiction dans l'Egliſe de France. Dites-nous, je vous prie, auquel il faut croire, ou à M. Charrier de la Roche, député de Lyon, concourant dans l'Aſſemblée nationale à la formation d'un décret qui refuſe au Pape toute juriſdiction, ou à M. Charrier de la Roche, élu Evêque de Rouen, accordant au Pape une juriſdiction dans l'Egliſe? Faites ceſſer notre perplexité, & vous débarraſſez vous-même de cette contradiction.

J'ai répondu ci-deſſus aux ſophiſmes que renferme le reſte de votre lettre de communion. On eſt choqué de vous y entendre dire que vous ne violez la diſcipline de l'Egliſe, que parce que vous êtes ſoumis à la loi de votre pays. Singuliere ex-

cuſe ! Les Apôtres diſoient qu'il falloit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Cette maxime, il eſt vrai, n'eſt bonne que pour l'éternité. Vous, Monſieur, vous prétendez qu'il faut obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu : cette morale eſt excellente pour la terre, & il paroît que vous y bornez vos eſpérances. Je vous en ſouhaite le ſuccès, ſans ambitionner votre partage.

Il eſt temps de terminer un entretien déjà trop long à votre gré ; je le conclus donc, en vous proteſtant, Monſieur, que, plein d'admiration pour vos talents, j'en offrirois ſincérement le tribut à M. Charrier, Curé Catholique de Lyon, mais que je ne puis que gémir ſur l'abus qu'en fait M. Charrier, élu Evêque conſtitutionnel de Rouen.

A Paris. De l'Imprimerie de CRAPART, Place Saint-Michel, N°. 129. 1791.